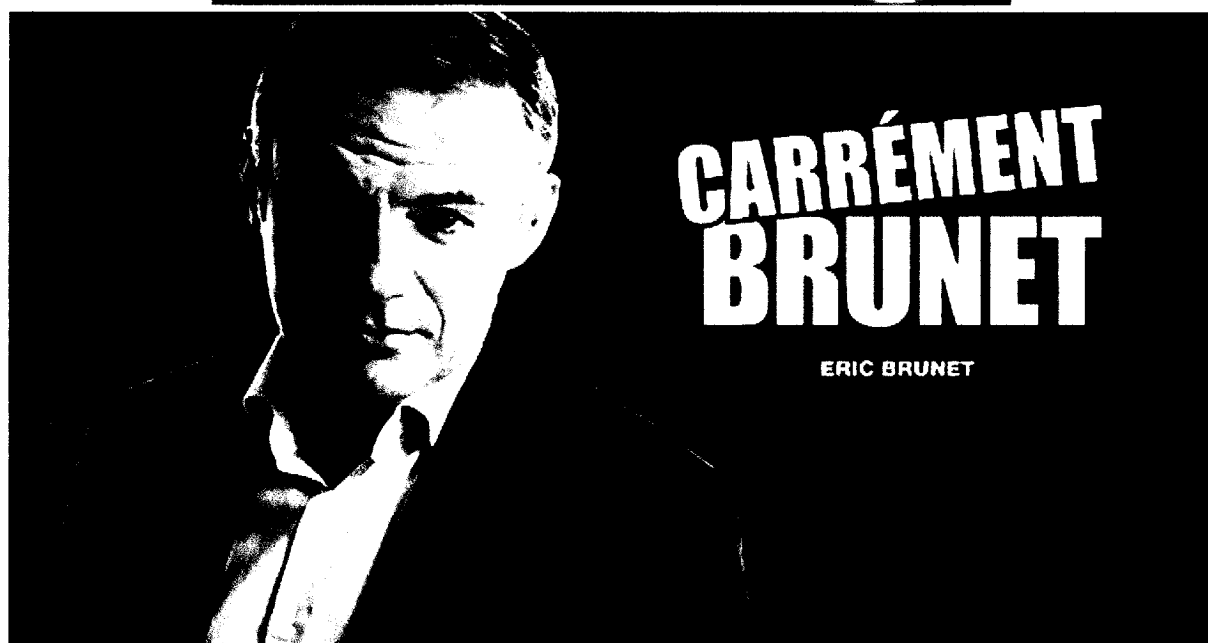


RMC



Emission du 1^{er} janvier 2014

Eric Brunet : Les indépendants, les pauvres, soumis au RSI, le Régime social des indépendants, la Sécu des indépendants, sont redevables d'une nouvelle cotisation vieillesse dé plafonnée, qui se surajoute à pas mal de choses.

Pascal Perri : Il faut peut-être rappeler, Eric, et tu as d'ailleurs fait une émission là-dessus, qu'aujourd'hui, en France, on a le choix de sa sécurité sociale, on n'est pas obligé de subir le RSI. Tous les gens qui nous écoutent, qui sont indépendants, doivent le savoir : vous pouvez vous affilier à une autre sécurité sociale ou à une autre assurance.

Eric Brunet : Le Mouvement pour la liberté de la protection sociale, le MLPS, qui a un site Internet, explique ça très bien. MLPS !